

DÉPARTEMENT ACOUSTIQUE ET ÉCLAIRAGE

Pôle Bruit et Vibrations dans le Bâtiment

**ISOLEMENT ACOUSTIQUE LATERAL AU BRUIT AERIEN $D_{n,f}$
D'UNE FAÇADE**

**EXTENSION DE RÉSULTATS n° 09 / 1
CONCERNANT LE RAPPORT D'ESSAIS N° AC09-26020528**

DEMANDEUR : SAINT GOBAIN ISOVER

OBJETS DES ESSAIS : Isolement acoustique latéral au bruit aérien $D_{n,f}$ de la façade F4

OBJET DE L'EXTENSION : REMPLACEMENT DU PAREMENT EXTERIEUR

VALIDITÉ : 1 - Cette extension de résultats n'est valable qu'accompagnée du rapport d'essais de référence.

2 - Elle est cumulable avec d'autres extensions se rapportant au même rapport d'essais, après avis du laboratoire agréé.

Cette extension comprend :

- 2 pages

Seule la reproduction intégrale du rapport d'essais de référence et de cette extension permet une exploitation des résultats et la vérification de la conformité nécessaire à la validité de l'objet.

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

Le parement extérieur de la façade F4 peut être constitué :

- de bardage bois ou PVC,
- de plaques de terre cuite accrochées à une structure métallique,
- de plaques de parement d'autre nature mais ayant une masse surfacique de 9 à 12 kg/m² et présentant une étanchéité à l'air inférieure ou égale (surfaces totales d'ouverture environ égales) pour une mise en œuvre similaire à l'essai.

JUSTIFICATION DE L'EXTENSION

L'essai n°3 du rapport AC09-26020528 a été réalisé avec un parement extérieur constitué de plaques TRESPA METEON 3050 x 1530 x 8 mm de masse surfacique 11.2 kg/m². Ce type de parement représente une étanchéité à l'air relativement élevée par rapport aux autres solutions pré-citées. Cette configuration est pénalisante pour l'isolement acoustique latéral au bruit aérien de la façade.

CONCLUSION

Le résultat de l'essai n°3 du rapport AC09-26020528 est étendu aux types de parements suivants :

- Bardage bois ou PVC,
- Plaques de terre cuite de surface inférieure à 1 m², accrochées à une structure métallique,
- Plaques de parement d'autre nature mais ayant une masse surfacique de 9 à 12 kg/m² et présentant une étanchéité à l'air inférieure ou égale (surfaces totales d'ouverture environ égales) pour une mise en œuvre similaire à l'essai.

$D_{n,f,w} = 73 \text{ dB}$

$C = -2 \text{ dB}$

Fait à Saint Martin d'Hères, le 6 juillet 2009

L'ingénieur chargée des essais



Carole HORLAVILLE